



## APPEL À CANDIDATURE POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION

LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS DE FRANCE  
& LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE PICARDE

*En lien avec :*

RECTORAT ACADÉMIE D'AMIENS

DSDEN DE L' AISNE

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

**lancent un appel à candidatures en direction des journalistes  
pour une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias,  
à l'information et à la liberté d'expression**

## **I. CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION : Un travail sur l'image dans son contexte**

La Communauté de Communes Champagne Picarde (CCCP), dans le cadre de sa politique culturelle et d'accès au numérique, a pour ambition de développer une offre culturelle et artistique renouvelée sur son territoire. Considérant la culture et le numérique comme des facteurs d'attractivité, de lien social et d'ouverture, la Communauté de Communes Champagne Picarde favorise l'équilibre territorial par un soutien à la mise en œuvre d'actions de diffusion et de médiation dans des domaines artistiques et numériques variés.

### **- Prolongement du contrat ruralité sur la photographie**

Un contrat culture-ruralité a été signé avec la DRAC pour financer certaines actions culturelles notamment des résidences prolongées d'artistes au bénéfice de toute la population du territoire.

Les contrats culture-ruralité constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce sur un territoire intercommunal les synergies locales et accentuent le dialogue entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Ils favorisent le fonctionnement en réseau et la coopération.

La Champagne Picarde a engagé des actions culturelles autour de la photographie avec la présence de l'artiste Stéphanie Lacombe (septembre 2019-septembre 2020). Le projet s'articule autour de :

- la mise en œuvre d'expositions de l'artiste accueillie en résidence. Une première exposition a été organisée à l'occasion de l'édition 2019 du festival Les Photoautnales, à partir des Journées du patrimoine (21 et 22 septembre 2019). Une deuxième exposition sera organisée dans 3 médiathèques du territoire pendant le temps du projet (mis en suspens pour des raisons sanitaires).
- l'organisation d'actions d'éducation à l'image à destination des habitants de la communauté de communes.

Il est maintenant pertinent de poursuivre et compléter ce travail par une résidence de journaliste.

Ce deuxième axe de travail permet de favoriser l'éducation aux médias et au numérique grâce à la présence d'un.e journaliste professionnel.le en immersion sur l'ensemble du territoire. Les actions proposées pourront s'adresser à l'ensemble de la population, avec une attention particulière accordée aux jeunes et au public scolaire, et notamment aux écoles élémentaires.

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité proposer une résidence-mission destinée à un ou une journaliste, issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web), à venir résider sur le territoire.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un.e journaliste soucieux.euse d'éduquer les jeunes générations aux médias, à l'information et plus particulièrement à l'image.

### **- Complémentarité avec le projet d'Éducation aux médias 2021 proposé par la Bibliothèque Départementale de l'Aisne - "Parlons médias!"**

La résidence-mission pourra s'articuler avec le projet EMI de la bibliothèque départementale de l'Aisne (BDA) à destination des bibliothèques du territoire :

“Aux médias traditionnels se sont ajoutés les médias numériques, ce qui a engendré de nouvelles pratiques informationnelles. L'enjeu est d'apprendre à se repérer dans ce flux informationnel et d'exercer une citoyenneté éclairée dans cette nouvelle société de l'information et de la communication. Les bibliothèques ont un rôle à jouer en tant que lieux d'accès et de formation à l'information.”

Plusieurs axes ont été définis par la BDA :

- Axe 1 : Acquérir des connaissances sur les médias à travers des outils d'animation et des formations proposés par la BDA
- Axe 2 : Rencontrer des artistes, des professionnels pour débattre des enjeux de l'EMI
- Axe 3 : Pratiquer pour concevoir, explorer, imaginer et créer des contenus responsables et citoyens

## II. A PROPOS DU PRÉSENT APPEL :

### - **Mission proposée au / à la journaliste résident.e**

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes Champagne Picarde un ou une journaliste professionnel.le.

Au regard du travail sur l'image, le comité de sélection sera sensible aux candidatures présentant un profil de photo-journaliste / photo-reporter.

Par ailleurs, les candidatures des journalistes en possession d'une carte de presse ou ayant une expérience journalistique confirmée seront privilégiées.

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les jeunes publics, les acteurs éducatifs et culturels de son territoire, la CCCP souhaite que cette résidence permette aux jeunes d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, et d'avoir une lecture suffisamment critique et distanciée pour pouvoir s'informer et s'exprimer librement, et produire soi-même de l'information.

Le/La résident.e doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission, et de fédérer autour de sa présence et de ses productions journalistiques une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il.elle accompagnera sur une durée totale de 16 semaines, des structures de l'éducation nationale, structures de l'éducation spécialisée et structures de l'éducation populaire, structures sociales et culturelles et élaborera conjointement avec ces équipes des séquences inventives, participatives et stimulantes.

### - **Les objectifs de la résidence :**

Cette résidence s'adresse aux jeunes publics (plutôt cycle 3) en temps scolaire et hors temps scolaire ainsi qu'aux encadrant.e.s professionnel.le.s.

Elle aura pour objectif :

- de faire découvrir le métier de journaliste et ses enjeux actuels.

- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage
- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias
- de nourrir et de prolonger la démarche du / de la journaliste résident.e
- de produire : faire et faire faire pour éduquer par la pratique.

Elle a pour but de proposer des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous la forme de trois volets :

- actions éducatives en direction des jeunes publics (ateliers,etc.)
- actions de formation à destination des acteurs éducatifs
- diffusion des productions du/ de la journaliste résident.e, temps de conférence, débats, échanges, ateliers, expositions...

La résidence permettra le développement d'actions de médiation démultipliées et d'outils afin de déboucher sur :

- des propositions d'actions de médiation,
- des d'outils afin de favoriser l'expression des jeunes
- une restitution sous diverses formes (expositions,...)

### **III. CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

La période de résidence, à proprement parler, est prévue de la manière suivante :

Du 22 mars 2021 au 31 juillet 2021 puis en septembre 2021 (une durée totale de présence de 16 semaines sera à planifier dans ces périodes).

Lancement de la résidence lors de la semaine de la presse dans l'Ecole du 22 au 27 mars 2021

Cette résidence est précédée en amont d'une période d'immersion d'une semaine sur le territoire afin de prendre connaissance de certains opérateurs et de prévoir le plus en amont possible des temps de diffusion. Cette semaine d'immersion se déroulera en mars 2021.

### **IV. TERRITOIRE D'ACTIONS**

La Communauté de Communes de la Champagne Picarde, regroupe 46 communes et environ 21 000 habitants.

Elle est située entre deux agglomérations :

- L'agglomération rémoise, dont l'influence marque le sud du territoire
- L'agglomération laonnaise, à l'est qui marque plus fortement le nord et l'est de la CCCP.

20 983 habitants, 4 communes comptant plus de 1 000 habitants :

- Guignicourt : 2 193 habitants
- Sissonne : 2096 habitants
- Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt : 1780 habitants

- Liesse-Notre-Dame : 1 297 habitants

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE



Le territoire comprend 21 écoles (environ 2300 enfants scolarisés en 2016), un établissement médico-éducatif situé à Liesse-Notre-Dame, 2 collèges publics (Sissonne et Villeneuve-sur-Aisne) et 1 collège privé (Liesse-Notre-Dame).

Par ailleurs, la communauté de communes possède un équipement phare : le Faitout connecté. Implanté à Saint-Erme, il regroupe différents services et fonctions : France Services pour l'accompagnement administratif de tous les usagers, un espace de télétravail / coworking où la/le journaliste pourra travailler et disposer d'une connexion internet, un bureau partagé, un espace de formation numérique, une salle de réunion, un lieu de création 3D et un accès libre à l'informatique et Internet.

#### **- Réseau intercommunal de lecture publique**

La résidence-mission s'appuie sur les structures culturelles de proximité que sont les bibliothèques et le réseau de lecture publique intercommunal.

Les bibliothèques sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. A titre d'information, la communauté de communes s'est également engagée dans un contrat territoire-lecture.

Ces équipements se répartissent sur l'ensemble du territoire :

- Saint-Erme
- Sissonne
- Pontavert
- Condé-sur-Suippe
- Coucy-les-Eppes
- Neufchâtel-sur-Aisne
- Mauregny-en-Haye
- Bucy-les-Pierrepont

### **V. CONDITIONS FINANCIÈRES**

En ce qui concerne la rétribution du/de la journaliste résident.e, il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée totale de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros.

Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions d'éducation à l'information, aux médias et à la liberté d'expression est le régime général.

Le montant net est variable en fonction du statut du/de la journaliste et/ou du régime auquel il/elle est affilié.e.

La Communauté de Communes prendra également en charge l'impression et la diffusion des objets de restitution de la résidence.

#### **Hébergement & transport**

Le/la journaliste résident.e peut être hébergé.e au sein de la Performing Art Forum (situé à Saint-Erme) à la charge de la CCCP.

Le/la journaliste résident.e doit être autonome dans ses déplacements, et dispose dans l'idéal d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité. La CCCP peut toutefois mettre à disposition un véhicule.

Les repas restent à la charge du/de la journaliste résident.e.

### **VI. ACCOMPAGNEMENT**

La communauté de communes étant le territoire bénéficiaire de l'action, son service à la population est désigné comme l'entité opératrice et travaille en lien étroit avec les autres partenaires. Le service

culture et celui de lecture publique sont plus spécifiquement sollicités pour le suivi et l'accompagnement de cette résidence.

À ce titre, le service à la population et la coordinatrice lecture et culture de la CCCP :

- accompagne le/la journaliste-résident.e afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de la production déjà réalisée du/ de la journaliste résident.e, tout au long de son séjour (et si possible, en amont, de celui-ci voire à son issue) sur la totalité du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation d'actions voire de gestes journalistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation d'actions voire de gestes journalistiques qui peuvent en naître ;

Les services locaux de l'Education Nationale, pour leur part :

- accompagnent le/la journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des projets avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'Education Nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organisent si possible des temps de formation et de rencontre permettant aux enseignants, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le/la journaliste retenu.e.

## **VII. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE**

Les journalistes intéressé(e)s par cette offre sont invité(e)s, avant toute chose :

- à prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

**Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format pdf un dossier comprenant :**

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission ;
- Une note d'intention proposant les pistes de travail que vous aimeriez emprunter;
- Un curriculum vitae ;
- Si déjà disponible, un dossier faisant état des démarches professionnelles que vous avez menées et souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

Uniquement à l'adresse suivante :  
***c.mauze@cc-champagnepicarde.fr***  
En précisant dans l'objet du mail :  
**Résidence-mission//suivi de votre nom**

Date limite de candidature : 28 février 2021.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux.

Le nom du/ de la journaliste retenu.e sera annoncé début mars 2021.

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

*Communauté de Communes Champagne Picarde*

Claire Dubos, directrice des services à la population : [c.dubos@cc-champagnepicarde.fr](mailto:c.dubos@cc-champagnepicarde.fr)

Charlotte Mauzé, coordinatrice lecture et culture : [c.mauze@cc-champagnepicarde.fr](mailto:c.mauze@cc-champagnepicarde.fr)

*DRAC Hauts-de-France*

Sophie Josseaux : [sophie.josseaux@culture.gouv.fr](mailto:sophie.josseaux@culture.gouv.fr)

Delphine Campagnolle : [delphine.campagnolle@culture.gouv.fr](mailto:delphine.campagnolle@culture.gouv.fr)